

## Formulaire d'inscription

Il est entendu que votre demande est sujette à l'approbation de la direction du Salon du Camion lourd de Québec

Compagnie: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Personne ressource : \_\_\_\_\_

Province: \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Site Internet : \_\_\_\_\_

Produits et services exposés : \_\_\_\_\_

Commentaires : \_\_\_\_\_

### Veillez cocher les catégories de produits correspondant à votre compagnie.

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Articles spéciaux et services                               | <input type="checkbox"/> Installations et services d'entretien                                 |
| <input type="checkbox"/> Balances de bord / plaques                                  | <input type="checkbox"/> Logiciel – Flotte/Logistique/Routage                                  |
| <input type="checkbox"/> Bâtiments d'acier – préfabriqués                            | <input type="checkbox"/> Matériel de nettoyage   |
| <input type="checkbox"/> Bennes de camion / coffre d'outils et accessoires de camion | <input type="checkbox"/> Moteurs et composantes reliées  |
| <input type="checkbox"/> Carburant/Huile/Lubrifiants et additifs                     | <input type="checkbox"/> Parois intérieures de remorque  |
| <input type="checkbox"/> Communications/Audio/Appareils électroniques personnels     | <input type="checkbox"/> Peintures et produits connexes  |
| <input type="checkbox"/> Compagnies d'assurances /Courtiers                          | <input type="checkbox"/> Pièces et accessoires de camion et remorque                           |
| <input type="checkbox"/> Compartiments-couchettes et accessoires                     | <input type="checkbox"/> Pneus/Roues/Moyeux/Accessoires et entretien                           |
| <input type="checkbox"/> Composantes d'échappement et accessoires /Services          | <input type="checkbox"/> Produits et services de santé   |
| <input type="checkbox"/> Composantes électriques/Éclairage et accessoires            | <input type="checkbox"/> Publications/Commerciales et techniques                               |
| <input type="checkbox"/> Décalcomanie/Signalisation/Graphiques                       | <input type="checkbox"/> Recrutement   |
| <input type="checkbox"/> Équipement d'atelier/Pont élévateur/Outils                  | <input type="checkbox"/> Réfrigération de remorque   |
| <input type="checkbox"/> Équipement de sécurité – Signalisation/Perceptibilité       | <input type="checkbox"/> Relais routiers/Stations-service                                      |
| <input type="checkbox"/> Fabricant de fourgons                                       | <input type="checkbox"/> Remorquage et services de récupération                                |
| <input type="checkbox"/> Fabricant de camions/Location/Vente                         | <input type="checkbox"/> Repérage de véhicules / télématique / Communications                  |
| <input type="checkbox"/> Fabrication de remorques/Location/Vente                     | <input type="checkbox"/> Service des permis / Organismes gouvernementaux                       |
| <input type="checkbox"/> Filtration  | <input type="checkbox"/> Sièges et accessoires   |
| <input type="checkbox"/> Finances/ Taxes/Droit                                       | <input type="checkbox"/> Suspension/Systèmes de direction et composantes /Sellettes d'attelage |
| <input type="checkbox"/> Formation et écoles   | <input type="checkbox"/> Systèmes d'air climatisé/Groupe auxiliaire de bord                    |
| <input type="checkbox"/> Freins et accessoires                                       | <input type="checkbox"/> Systèmes de gonflement de pneus                                       |

- Systèmes de rétroviseurs et produits reliés
- Systèmes de sécurité – Installations de camions et de remorques
- Toiles/Bâches/Ensembles de parois
- Transmissions/Organes de transmission/Essieux et composantes
- Ventilateurs
- Vêtements et uniformes

**Réservez maintenant !** (emplacements limités)

	<b>Tarification</b>
100 - 599 pi <sup>2</sup>	17,00 \$/pi <sup>2</sup>
600 - 1999 pi <sup>2</sup>	15,00 \$/pi <sup>2</sup>
2000 + pi <sup>2</sup>	13,50 \$/pi <sup>2</sup>
Condition de paiement	Dépôt de 40% exigé avant le vendredi 30 juin 2023 Paiement <b>complet</b> exigé à moins de 60 jours avant l'événement

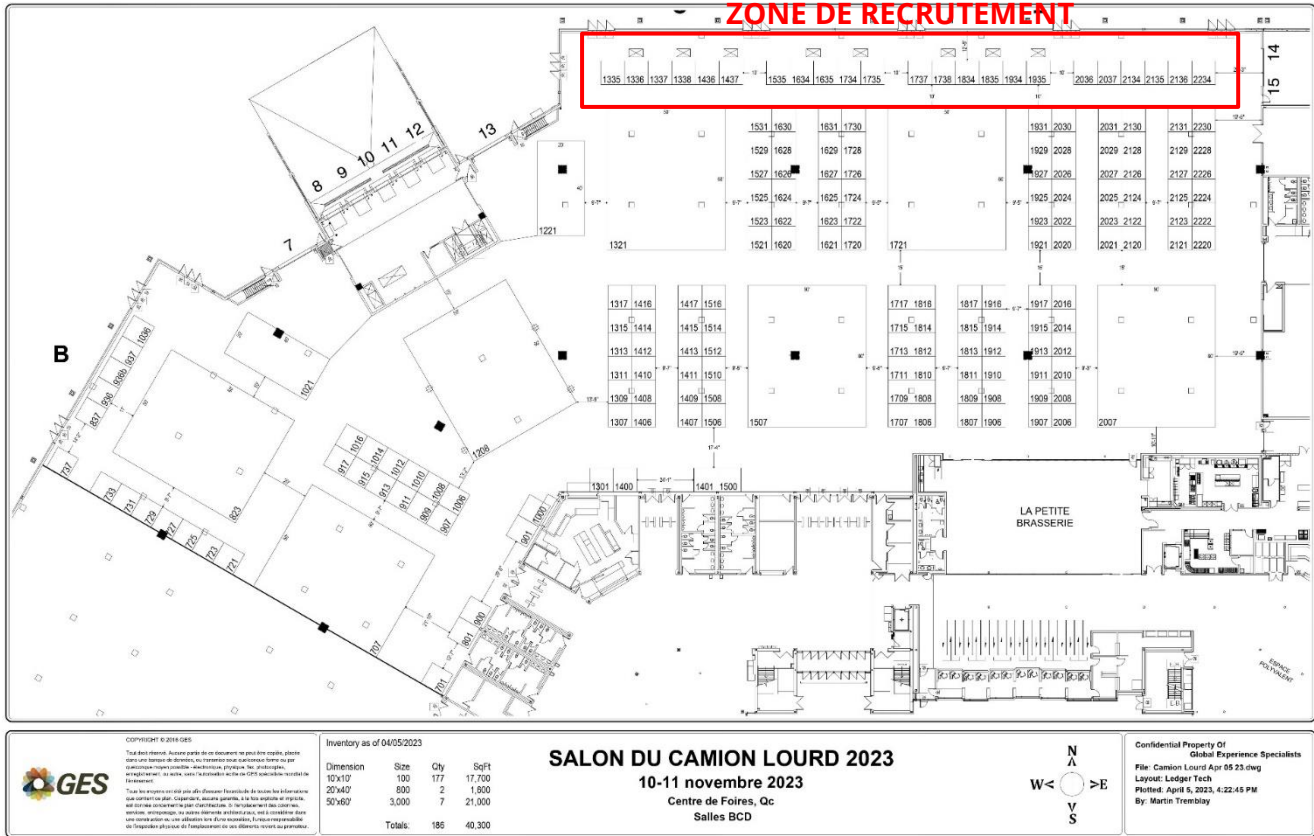
**Politique de remboursement**

Si l'événement doit être annulé par la Santé Publique et ce, avant le montage, vous serez remboursé à 100% de l'espace total loué.

Si l'événement doit être annulé durant le montage par la Santé Publique, vous serez remboursé à hauteur de 85% de l'espace total loué.

Durant l'événement, si ce dernier doit être annulé par la Santé Publique, vous serez remboursé sur le 85% de l'espace total loué. Le calcul sera basé au prorata du nombre de jours où l'événement a eu lieu.

# Plan de plancher – Centre de Foires



**IMPORTANT - Pour voir le plan de plancher en temps réel, cliquez ici : [sclq.ca](http://sclq.ca)**

**Nombre de pi<sup>2</sup> demandé : \_\_\_\_\_**

**Choix de l'emplacement : 1<sup>er</sup> : \_\_\_\_\_ 2<sup>e</sup> : \_\_\_\_\_ 3<sup>e</sup> : \_\_\_\_\_ 4<sup>e</sup> : \_\_\_\_\_**

Nous vous enverrons une facture une fois le formulaire reçu. Vous pouvez nous retourner le formulaire complété par courriel à [operations@corporationmobilis.com](mailto:operations@corporationmobilis.com) ou par la poste à :

Corporation Mobilis  
655 boul. Pierre-Bertrand, bureau 500  
Québec (Québec) G1M 2E4  
Téléphone : 418-624-2290 p.225

### **RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS**

- **L'allocation des emplacements s'effectue sur une base de « premier arrivé, premier servi ».**
- **Un ajustement des pieds carrés peut être nécessaire selon l'espace d'exposition disponible.**
- **Toute demande de location d'emplacement ne sera acceptée selon la politique de dépôt en vigueur.**
- **Tous les kiosques devront être recouverts d'un tapis ou de tout revêtement de plancher adéquat**
- **Les kiosques en îlot ne peuvent avoir de mur qui camoufle les autres exposants et les kiosques juxtaposés ne pourront avoir de murets de plus de 3 pieds de hauteur.**

### **Heures d'ouverture du Salon 2023**

Vendredi 10 novembre 2023: 10h à 20h

Samedi 11 novembre 2023: 10h à 18h

**Horaire de montage et de démontage à confirmer.**

**Le ou la soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des clauses et conditions à l'endos de cette entente et s'engage à les respecter.**

- En cochant cette case, je souhaite que la Corporation Mobilis / Salon du Camion lourd de Québec communique avec moi dans le futur.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

**VEUILLEZ PRENDRE NOTE QU'UN CONTRAT DE LOCATION OFFICIEL SUIVRA SUITE À LA RÉCEPTION DU FORMULAIRE D'INSCRIPTION. LES RÈGLEMENTS SUIVANTS FONT PARTIE INTÉGRANTE DU «CONTRAT DE LOCATION D'EMPLACEMENT» ET N'EN REPRÉSENTENT QU'UNE PARTIE.**

### **1. Assurances**

L'Exposant souscrira et maintiendra en vigueur, à ses frais, en tout temps durant la période de location, incluant la période de montage et de démontage, une assurance de responsabilité civile générale qui ne devra pas être inférieure à UN MILLION DE DOLLARS (1 000 000 \$). De plus, l'Exposant s'engage à souscrire à une assurance sur les biens (formule étendue) appartenant à l'Exposant, ainsi que sur les biens dont il a la garde et le contrôle ou qui lui appartient, contre tout sinistre incluant le feu, le vol et le vandalisme.

### **2. Sous-location et obligations**

Il est strictement défendu pour l'Exposant de se faire commanditer, d'assigner, de sous-louer, de sous-diviser ou, de quelque façon, partager quelque portion que ce soit de l'Emplacement en y autorisant l'usage par quelque personne physique ou morale, incluant toute filiale ou compagnie mère, ou groupe de personnes physiques ou morales que ce soit, qui n'est pas partie au présent contrat, sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de la direction du Salon. Aucun exposant ne peut exposer des produits contrefaits ou contrefaire des produits, ou exposer des produits d'un autre manufacturier qui ont été achetés ou obtenus d'un distributeur ou d'un autre manufacturier, ou tout autre produit considéré par la direction du Salon, à son entière discrétion, comme étant mis en marché de manière trompeuse ou illégale. Les exposants qui exposeront sur le plancher du Salon ou qui offriront dans leur catalogue amené au Salon des produits considérés comme violant, un brevet ou une marque de commerce devront faire face à des sanctions de la part de la direction du Salon. Ces sanctions sont à la discrétion de la direction du Salon et peuvent comprendre la fermeture du kiosque ainsi que l'interdiction d'accès au Salon et autres sanctions jugées appropriées par la direction du Salon.

### **3. Plan de plancher et kiosque**

Tous les avant-projets d'exposition de l'Exposant sont sujets à l'approbation du Salon du Camion lourd de Québec avant que les travaux ne débutent. Les plans complets devront être reçus aux bureaux du SCLQ en un (1) exemplaire avant le vendredi 27 octobre 2023. La disposition finale de l'ensemble devra être en tout point conforme au plan soumis. Toutes les présentations ou démonstrations de produits et services doivent avoir un lien direct avec l'industrie du camion lourd. Le volume du son doit être maintenu à un niveau acceptable par le public et par les autres exposants. Le Salon du Camion lourd de Québec se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires si le volume ou le contenu sont inacceptables.

### **4. Concours**

Tous les concours et promotions doivent être permis selon la réglementation de la Ville de Québec et les lois en vigueur dans la Province de Québec. Les détails doivent être présentés, par écrit, avec copies des approbations remises au Salon du Camion lourd de Québec au moins quatre-vingt-dix (90) jours ouvrables avant le début de la période de location. Aucune promotion ne sera permise sans l'approbation au préalable du Salon du Camion lourd de Québec.

### **5. Paiement, résiliation, annulation**

L'exposant doit respecter les modalités de paiement indiquées sur le «contrat de location d'emplacement» qu'il aura signé. L'exposant n'est admis sur le site de l'exposition que s'il a déjà acquitté les sommes dues au SCLQ. Des frais administratifs de 50\$ seront facturés à l'exposant pour tout chèque retourné par la banque pour insuffisance de fonds.

➤ Retournez votre formulaire dûment rempli à l'attention de  
Roxane Boisjoly, coordonnatrice aux opérations  
Téléphone : 418-624-2290 #225 | Courriel : [operations@corporationmobilis.com](mailto:operations@corporationmobilis.com)